

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 22 janvier 2019 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Jean-Pierre JACQUIER, Jérôme FOUVET, Alain AMIEUX, Charley SCEMAMA, Nicole MATHONNET

Absent : Sylvain ARNAUD

Secrétaire de séance : Michel GONNET

NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Monsieur Le maire expose les modifications des statuts de la Communauté de Commune du Briançonnais adoptés à l'unanimité le 18 décembre 2018. Ces modifications ont pour objet :

- D'intégrer une nouvelle compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».
- De procéder à la suppression de la compétence « Assainissement des eaux pluviales » et de restituer celle-ci aux communes. En effet, en application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, la compétence « assainissement des eaux pluviales » est devenue distincte de la compétence « assainissement des eaux usées » et facultative. Il est donc possible de restituer la compétence « assainissement eaux pluviales » aux communes.
- De modifier la compétence facultative relative à la fourrière animale afin d'exclure du champ de cette compétence la capture des animaux en divagation qui sera restituée aux communes.

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** les modifications statutaires proposées telles qu'elles sont énumérées

FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche a été déposé début janvier.

Le coût des travaux pourrait s'élever à 499 700,00 €

Il propose de demander des subventions pour son financement :

- 30 % à l'Etat
- 30 % à la Région
- 20 % à la communauté de communes du Briançonnais au titre du Fonds de concours

Accord du conseil à l'unanimité

INDEMNITE PERCEPTEUR

Monsieur Le Marie explique que la commune peut allouer une indemnité de conseil au comptable du trésor, Monsieur LAURENT Didier.

Monsieur Le Maire propose de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%

Le conseil municipal décide d'accorder cette indemnité à 08 voix pour et 01 abstention (David LE GUEN)

CONVENTION ARCHITECTE POUR CABANE DES GRANDS PLATS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'AFP voudrait implanter une cabane pastorale aux Grands Plats pour le berger du Groupement pastoral du Pontet.

Il présente la convention d'honoraires de la SARL FD représentée par Madame Florence DELAITTRE qui propose une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 960,00 € pour un montant de travaux estimé à 96 000,00€
Accord à l'unanimité du Conseil.

Jérôme FOUVET demande une attention particulière sur le choix des entreprises.

PLAN DE SECOURS COMMUNAL AVEC LE SDIS POUR LE SKI DE FOND

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à l'assistance technique des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sur le domaine de ski de fond de la commune, en complément du service des pistes pour la saison 2018/2019.

Le SDIS interviendra sur la demande expresse du Service des pistes. En cas d'alerte en direct d'un témoin au 18 ou 112 l'opérateur informe le service des pistes de l'intervention et intervient à sa demande.

Le SDIS engage deux sapeurs-pompiers et du matériel de 1^{er} secours. Ceux-ci sont pris en charge sur la moto neige du service des pistes et participent au conditionnement de la victime.

Après régulation avec le 15, il pourra être engagé concomitamment un véhicule de secours aux victimes pour le transport vers le centre médical désigné par le médecin régulateur.

La commune participera aux frais de secours fixés par délibération et réactualisés tous les ans par le conseil d'administration du SDIS.

La convention est conclue jusqu'à la fermeture du site de FOND en mars ou avril 2019 ;

Accord du conseil à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Mr VERDIER et Mme MESCHING libèrent l'appartement au-dessus de l'école.
(Logement type T3)

Les personnes susceptibles d'être intéressées doivent déposer un dossier (3 dernières fiches de paie, avis d'imposition, dernière quittance de loyer, copie de la carte d'identité) en Mairie avant le 28 février 2019.

Mme Julie ARNAUD informe la commune qu'elle ne renouvellera pas sa candidature pour le camping.

Monsieur Le Maire informe que le camping est depuis l'année dernière en excédent.

Il est proposé deux solutions : Maintenir le camping en régie ou créer une Délégation de Services Publics.

A suivre.

Monsieur Le Maire informe qu'il a rendez-vous avec Monsieur Le Sous-Préfet le 27 février 2019 à 10h30 pour bénéficier de son expertise quant à l'organisation de la consultation citoyenne pour la réunification des communes.

Message reçu suite à la fête du pain : Clin d'œil d'un touriste complice :

« Un cœur de village aux maisons grises , serrées les unes aux autres, comme pour mieux se tenir chaud :

eh oui , ici on est à 1500m d'altitude et l'hiver y est rude à l'ombre du Bec de l'Homme , mais les habitants se réchauffent ce week-end au four banal qui avale , tel un mythique dragon , toutes les 12 heures sa ration de bois -

Il y a ici un homme au verbe haut , tel un Fort des Halles , qui orchestre , régente , donne des ordres à la volée , sa voix tonitruante impressionne , mais détrompez-vous, il y a derrière cette façade une grande humanité et une chaleureuse connivence ;

ici on se charrie à la moindre occasion , il n'y a pas de chef, il n'y a que des gens qui donnent des conseils à d'autres gens , m'a-t-on dit . . .

Une volonté collective, une communion , dans une atmosphère de sueur , de force de travail , de peine aussi , et tout cela consenti , chacun y vient de son plein gré , sur un fond de bonheur , ils s'amusent , ils sont heureux , du vrai bonheur des choses simples aux racines profondes . . .

Les tensions accumulées ici et là , tout au long de l'année , s'apaisent , elles fondent dans l'enthousiasme sourd mais si ample qui se lit sur les visages , moment privilégié , instant de grâce , parenthèse dans notre monde chaotique , un vœu traverse mon esprit , construisons des fours banals partout pour rendre les gens heureux ! . . .

Bien amicalement - Péna Hubert »

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a renouveler le contrat d'assistance juridique avec Maître ROUANET.

Prestations dont on a régulièrement besoin.

Monsieur Le Maire rappelle que nous sommes en période ROUGE pour l'emploi du feu, l'écobuage est donc interdit.

Monsieur Le Maire explique que les budgets sont en cours et que les projets tels que : Abris rattaché, maison de la santé, route des Cours seront bien intégrés.

Nicole MATHONNET demande si le deuxième parking du Pied du Col sera lui aussi aménagé pour que l'on puisse le déneiger en hiver.

A étudier.

David LE GUEN communique le mécontentement de certains fondeurs quant aux déjections canines qui jonchent le parcours de ski de fond.

La solution serait d'exclure les chiens de la piste en prenant un arrêté.

A suivre.

Charley SCEMAMA explique que la motoneige qui passe sur le tracé du ski de fond l'abime et peut entraîner des chutes dues aux marques laissées par l'engin. Il propose d'équiper la motoneige avec un tapis pour niveler lors du passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Maire,

le secrétaire,